



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAU ET RISQUES
UNITÉ PROTECTION DE LA RESSOURCE
ET DES MILIEUX AQUATIQUES

**Arrêté préfectoral portant modification de la structure
de la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée**

**LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral portant délégation de signature ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 14 janvier 2003 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée et en confiant le suivi de la procédure au Préfet du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 mai 2011 renouvelant la structure de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée ;

VU la demande du Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée ;

CONSIDERANT la fusion de la Communauté du Sud Arrageois avec les Communautés de Communes de la Région de Bapaume et du canton de Bertincourt pour devenir la Communauté de Communes du Sud Artois ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les structures de la CLE du SAGE de la Sensée ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

- ARRETE -

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral du 12 mai 2011 renouvelant la structure de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée est modifié ainsi qu'il suit :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- « 1 représentant de la Communauté de Communes du Sud Arrageois »
est remplacé par
- « 1 représentant de la Communauté de Communes du Sud Artois ».

Article 2 :

La structure de la CLE ainsi modifiée est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

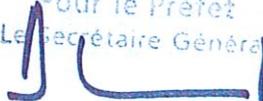
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Article 4 :

Les Secrétaires Généraux des Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais et les Directeurs Départementaux des Territoires et de la Mer du Nord et du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais et mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

29 AOUT 2013

Fait à Arras, le

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général


Anne LAUBIES

Annexe : Structure de la CLE du SAGE de la Sensée

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée est constituée de 59 membres répartis en 3 collèges :

1. Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 30 membres titulaires ;

2. Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 16 membres titulaires ;

3. Le collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État : 13 membres titulaires.

Les modifications apportées dans cet arrêté sont en italiques.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Structure	Nombre de représentant(s)
Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais	1
Conseil Général du Pas-de-Calais	2
Conseil Général du Nord	2
Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais	8
Membres nommés par l'Association des Maires du Nord	7
Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée	2
Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux	1
Syndicat Intercommunal des Faucardements de la Sensée	1
<i>Communauté de communes du Sud Artois</i>	1
Communauté de communes de l'ouest Cambrésis	1
Communauté de communes OSARTIS	1
Communauté de communes de Marquion	1
Communauté d'Agglomération du Douaisis	1
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut	1

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Structure	Nombre de représentant(s)
Propriétaires riverains	1
Hôtellerie de Plein Air	1
Comité Régional de Tourisme	1
Activités sportives nautiques	1
Distributeurs d'eau	1
Pisciculteurs	1
Associations de défense des consommateurs	1
Associations de protection de la nature	1
Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais	2
Chambres départementales de Commerce et de l'Industrie du Nord et du Pas-de-Calais désignés par la Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie	2
Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	1
Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	1
Fédération départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais	1
Fédération départementale des Chasseurs du Nord	1

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État :

Structure
Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas de Calais, Délégué de Bassin Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas de Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du Service Navigation du Nord-Pas de Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Nord, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord, ou son représentant
Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale du Nord, ou son représentant

